



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 avril 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et Pierre Lanthier, formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Renée Amyot.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-255

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DE L'ÉPÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL -
GILLES CARPENTIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Épée, dossier RS-19-013, comme illustré au plan numéro CRO-19-036 du 27 janvier 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Épée	Ouest	De la rue de la Côte-des-Neiges jusqu'à un point situé à 15 m vers le nord	En tout temps
De l'Épée	Est	De la rue de la Côte-des-Neiges jusqu'à un point situé à 15 m vers nord	En tout temps
De l'Épée	Est	À partir d'un point situé à 15 m au nord de la rue de la Côte-des-Neiges sur une distance de 37 m vers le nord	De décembre à mars

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Épée	Est	À partir d'un point situé à 15 m au nord de la rue de la Côte-des-Neiges sur une distance de 37 m vers le nord	2 heures D'avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-036 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-256

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
BOULEVARD D'AMSTERDAM - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU -
MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur le boulevard d'Amsterdam, dossier RS-18-418, comme illustré au plan numéro CRO-19-090 du 8 février 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Amsterdam	Nord	D'un point situé à 31 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 489 m vers l'ouest	2 heures En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-090 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-257

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE JEAN-PROULX - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC -
ISABELLE N. MIRON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Jean-Proulx, dossier RS-18-417, comme illustré au plan numéro CRO-19-088 du 27 février 2019, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Jean-Proulx	Nord	D'un point situé à 169 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 30 m vers l'est	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Jean-Proulx	Nord	D'un point situé à 139 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 42 m vers l'est	2 heures 8 h à 17 h Lundi au vendredi
Jean-Proulx	Nord	D'un point situé à 97 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 43 m vers l'est	Livraison 30 minutes 7 h à 18 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-088 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-258

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND, ENTRE LE CHEMIN PINK ET LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE ET LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur le boulevard Saint-Raymond dans les deux directions, entre le chemin Pink et les bretelles du boulevard des Allumettières Est;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui devaient être réalisés en août et septembre 2018 ont été reportés en 2019 suite à un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter vers la mi-mai 2019 et se terminer en juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonnent sur environ sept semaines;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de fermeture complète du boulevard Saint-Raymond, les chaussées de part et d'autre de l'îlot central seront fermées de façon alternative;

CONSIDÉRANT QU'une voie sera maintenue dans chaque direction sur la chaussée ouverte;

CONSIDÉRANT QUE les intersections seront gérées par des signaleurs;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, la circulation sur ce boulevard d'importance sera grandement affectée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère désire réaliser les travaux de nuit et le dimanche, de 20 h à 6 h 30, du dimanche au jeudi, et de 21 h 30 à 6 h 30, du jeudi au samedi, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Saint-Raymond la nuit et le dimanche, entre le chemin Pink et le boulevard des Allumettières, pour environ sept semaines, entre les mois de mai et juillet 2019;

De plus, ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-259

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE PONT NOIR SITUÉ DANS LE CORRIDOR DU RAPIBUS ENTRE LES BOULEVARDS DE LA GAPPE ET DE LA CARRIÈRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND ET DE TOURAINÉ - LOUISE BOUDRIAS ET NATHALIE LEMIEUX

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais doit réaliser des travaux de réfection sur le pont Noir, situé dans le corridor du Rapibus, entre les boulevards de la Gappe et de la Carrière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont prévus entre les mois de mai et août 2019 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient s'échelonner sur environ 11 semaines;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution des travaux, il y aura fermeture de la circulation sur le pont Noir;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, les trajets d'autobus seront redirigés sur d'autres routes afin de se rendre vers l'île de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais souhaite effectuer les travaux de fin de semaine, le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation et le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la Société de transport de l'Outaouais à réaliser des travaux de réfection du pont Noir, situé dans le corridor du Rapibus entre les boulevards de la Gappe et de la Carrière, les dimanches, entre 7 h et 21 h, pour environ 11 semaines entre les mois de mai et août 2019;

QUE ce comité demande à la Société de transport de l'Outaouais d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-260

SOUSSION 2019 SP 077 - SERVICE D'ENTRETIEN DES JARDINIÈRES - SAISONS 2019 ET 2020 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lafleur de la Capitale inc., 164, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour le service d'entretien des jardinières pour les secteurs de Hull et d'Aylmer, incluant l'option d'entretien des jardinières pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers pour les saisons 2019 et 2020, pour un montant total approximatif pour deux saisons de 195 349,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat est d'une durée de deux saisons et débutera le 1^{er} mai 2019.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2020 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71430-521-19799	89 190,27 \$	Horticulture et arboriculture – Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	4 247,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 237,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-261

ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DE SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE KENT-LAVAL-AUBRY-VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour le projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Ville de Gatineau doit obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques sur 22 propriétés privées;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, 8 des 22 servitudes n'ont pu faire l'objet d'ententes de gré à gré avec les propriétaires des lots ci-dessous mentionnés;

CONSIDÉRANT QU'après consultation des services municipaux concernés, les Services juridiques et le Service des biens immobiliers recommandent d'entreprendre les procédures d'expropriation des droits de servitude d'utilités publiques sur les huit lots restant ci-dessous mentionnés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- mandate et autorise les Services juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation de servitudes d'utilités publiques ainsi que de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre des propriétaires des lots ou parties de lot du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, cités ci-dessous, lesquels sont requis pour le projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria, plus particulièrement dans le cadre de l'enfouissement des réseaux câblés ainsi que des équipements y afférents :

Parcelles	Lots	Adresses	Propriétaires	Superficies	Plans (minutes)
1 et 2	1 620 714 1 620 709	71, rue Laval et 75, rue Hôtel-de-Ville	Simon Eyamie	13,5 m ² 8,7 m ²	1622 1620
3	1 620 818	81 Laval	Elumasi inc.	8,3 m ²	1627
4a et 4b	Deux parties du lot 1 620 628	53 et 55, rue Laval	Isabel Thériault Martine Boucher Emmanuel Croteau- Benoît	17 m ² (4,3 m ² + 12,7 m ²)	1624
5	1 620 928	101 et 103, rue Frontenac	9354-6265 Québec inc.	0,7 m ²	1623
6	1 620 716	65, rue Laval	Marco Huot-Tascona Alena Bazlova	9,1 m ²	1625
7	1 622 324	91, rue Laval	Syndicat de copropriété Terrasse Laval	65,4 m ²	1628
8	Deux parties du lot 1 622 326	2, rue Victoria	Syndicat des copropriétaires de la Tourelle Centre-Ville.	5,6 m ² (3,8 m ² + 1,8 m ²)	1574

- autorise le trésorier à verser aux expropriés, ou pour leurs comptes, au greffe de la Cour supérieure, les montants ci-dessous, représentant l'indemnité provisionnelle applicable à la parcelle de terrain conformément à la Loi sur l'expropriation, à même le poste budgétaire 06-30775-002 - Travaux d'aménagement au centre-ville de Gatineau – Enfouissement Laval, Kent, Aubry et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente :

Parcelles	Lots	Adresses	Propriétaires	Superficies	Plans (minutes)	Valeur marchande	Indemnités provisionnelles
1 et 2	1 620 714 1 620 709	71, rue Laval et 75, rue Hôtel-de-Ville	Simon Eyamie	13,5 m ² 8,7 m ²	1622 1620	10 811,40 \$	7 567,98 \$
3	1 620 818	81, rue Laval	Elumasi inc.	8,3 m ²	1627	3 967,40 \$	2 777,18 \$
4a et 4b	Deux parties du lot 1 620 628	53 et 55, rue Laval	Isabel Thériault Martine Boucher Emmanuel Croteau- Benoît	17 m ² (4,3 m ² + 12,7 m ²)	1624	5 916,00 \$	4 141,20 \$
5	1 620 928	101 et 103, rue Frontenac	9354-6265 Québec inc.	0,7 m ²	1623	339,50 \$	237,65 \$
6	1 620 716	65, rue Laval	Marco Huot-Tascona Alena Bazlova	9,1 m ²	1625	3 166,80 \$	2 216,76 \$
7	1 622 324	91, rue Laval	Syndicat de copropriété Terrasse Laval	65,4 m ²	1628	31 719,00 \$	22 203,30 \$
8	2 parties du lot 1 622 326	25, rue Victoria	Syndicat des copropriétaires de la Tourelle Centre-Ville.	5,6 m ² (3,8 m ² + 1,8 m ²)	1574	2 699,20 \$	1 889,44 \$
						Sous-total :	41 033,51 \$
						TPS	2 051,68 \$
						TVQ	4 093,09 \$
						Total	47 178,28 \$

- mandate et autorise les Services juridiques à poursuivre les négociations de gré à gré et autorise le Service des biens immobiliers à accepter tout règlement hors cour prévoyant le paiement d'un montant maximal équivalent à 100 % de l'offre de la Ville de Gatineau afin d'acquiescer les servitudes sur les lots ou parties de lot au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Hull précédemment cités.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2019-262

CESSION DE SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR LES LOTS 1 549 932, 1 549 920, 1 550 312, 1 548 677, 4 818 102, 4 048 463, 1 610 484, 1 610 473, 1 610 274, 1 770 453, 1 767 876, 1 770 322, 1 769 659, 1 769 686, 5 494 385 ET 4 426 584 AFIN DE RECONSTRUIRE DES LIGNES DE 120 KV ENTRE LES POSTES VIGNAN, DE TEMPLETON ET DE L'INTERCONNEXION-MACLAREN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est actuellement propriétaire des lots 1 549 932, 1 549 920, 1 550 312, 1 548 677, 4 818 102, 4 048 463, 1 610 484, 1 610 473, 1 610 274, 1 770 453, 1 767 876, 1 770 322, 1 769 659, 1 769 686, 5 494 385 et 4 426 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, étant une partie de la ligne électrique à 120 kV reliant les postes Vignan, de Templeton et de l'Interconnexion-Maclaren;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec veut moderniser et sécuriser son réseau de transport à haute tension aménagé entre 1926 et 1928 afin de maintenir la qualité d'alimentation électrique pour l'ensemble des clients résidentiels et industriels du territoire de la ville de Gatineau et de sa région;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec projette de reconstruire son réseau de 120 kV situé sur le territoire de la ville de Gatineau et de procéder au démantèlement de l'autre;

CONSIDÉRANT QUE ces lignes de transport d'énergie seront reconstruites dans leurs emprises existantes sur environ 20,4 km, sauf sur trois courts segments d'une longueur totale d'environ 2,2 km;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit actualiser les droits de servitude en vue du présent projet et doit acquérir de nouvelles servitudes en raison du changement de tracé et, concurremment, modifier les assiettes de servitudes déjà existantes;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise la cession de servitudes réelles et perpétuelles d'utilités publiques sur les lots mentionnés ci-dessous pour une indemnité totale de 20 700 \$ plus les taxes applicables, en faveur d'Hydro-Québec :

Acquisition de servitudes – Nouvelles servitudes en faveur d'Hydro-Québec :

Partie des lots	Superficie
1 549 932	1 470,5 m ²
1 549 920	876,1 m ²
1 550 312	57,1 m ²
1 548 677	4 609,7 m ²
4 818 102	3 241,9 m ²
4 048 463	17,7 m ²
TNC – Rivière Blanche	346,8 m ²
Total :	10 619,8 m² à 16 800 \$

Reprise de droits – Ajout ou déplacement de quatre pylônes :

Partie des lots	Superficie
1 610 484	15 370 m ²
1 610 473	5 275,5 m ²
1 610 274	8 604,0 m ²
1 770 453	58,1 m ²
1 767 876	27 756,3 m ²
1 770 322	4 456,0 m ²
1 769 659	1 808,4 m ²
1 769 686	2 788,7 m ²
Total :	66 117,0 m² à 2 600 \$

Convention d'indemnité additionnelle - Ajout ou déplacement de deux pylônes :

Partie des lots	Superficie
5 494 385	473,2 m ²
4 426 584	2 633,7 m ²
Total :	3 106,9 m² à 1 300 \$

- mandate le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2019-263

RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR UN TERME DE 12 MOIS DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, ADMINISTRATION MUNICIPALE ET AUTOMOBILE AINSI QUE LES ASSURANCES POUR DOMMAGES AUX BIENS, CHAUDIÈRES ET MACHINERIES, ASSURANCES FIDÉLITÉ ET ACCIDENT AUPRÈS DE BFL CANADA INC. - 815 725 \$ - 1^{ER} JUIN 2019 AU 1^{ER} JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres les assurances en cours selon les mêmes garanties, et ce, pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances et considérant la recommandation de cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler de gré à gré, pour un terme de 12 mois, le portefeuille des assurances responsabilité civile générales excédentaire, administration municipale et automobile ainsi que les assurances des biens, chaudières et machinerie assurances fidélité ainsi que l'assurance accident, brigadiers et bénévoles, auprès de la firme BFL Canada inc. pour un montant de 815 725 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation reliée au volume des biens à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} juin 2019 au 1^{er} juin 2020.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19100-421-19795	220 527,57 \$	Gestion des assurances – Assurances - Biens
02-19100-422-19796	108 631,60 \$	Gestion des assurances – Assurances – Responsabilité civile
02-19100-423-19797	146 380,85 \$	Gestion des assurances – Assurances - Véhicules
02-19100-429-19798	1 414,22 \$	Gestion des assurances - Autres assurances
04-19100	338 771,24 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 11 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-264

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches numéro 10 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	26 536,16 \$	25 au 29 mars 2019
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	441 145,85 \$	25 au 29 mars 2019
Liste des réquisitions numéro 12	Pièces de comptes à payer	5 980,04 \$	25 au 29 mars 2019
Liste des embauches numéro 10	Embauche du personnel temporaire	2 620 375,29 \$	10 au 23 mars 2019

Adoptée

CE-2019-265

AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN, PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION, À PARTICIPER À LA FORMATION LES OUTILS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, COMPRÉHENSION, ACTION ET INNOVATION - 24 ET 25 MAI 2019 À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, président du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur les demandes de démolition, désire participer à la formation Les outils du Comité consultatif d'urbanisme, compréhension, action et innovation, les 24 et 25 mai 2019 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QU'un membre du conseil doit être autorisé par le comité exécutif pour pouvoir assister à une formation ou à un colloque en vertu du Règlement numéro 4-2001 établissant un tarif applicable pour les dépenses réellement encourues par un membre du conseil pour certains actes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, président du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur les demandes de démolition, à participer à la formation Les outils du Comité consultatif d'urbanisme, compréhension, action, innovation, les 24 et 25 mai 2019 à Trois-Rivières.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses à cette fin, d'un montant maximal de 955 \$, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le budget du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

CE-2019-266

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle phase 55 du projet résidentiel Le Plateau de la Capitale sera déposée pour approbation, lors de la séance du 16 avril 2019 et que par conséquent, deux nouvelles rues doivent être nommées, ainsi que le prolongement d'une rue déjà nommée;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique l'ouverture de deux nouvelles rues et qu'elles doivent être officiellement désignées;

CONSIDÉRANT QUE les noms Marguerite-Maillé et Marjorie-D.-Shackleton sont conformes aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés et en recommandent l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation des noms de rue proposés Marguerite-Maillé et Marjorie-D.-Shackleton pour le projet résidentiel Le Plateau de la Capitale et le prolongement du boulevard de l'Amérique-Française :

Nomination de nouvelles rues :

Numéro de lots	Cadastre	Nom de rue
6 299 488	Québec	Marguerite-Maillé
6 299 494	Québec	Marjorie-D.-Shackleton

Prolongement d'une rue existante :

Numéro de lots	Cadastre	Nom de rue
6 299 503	Québec	Boulevard de l'Amérique-Française
6 299 504		

Adoptée

CE-2019-267

SOUSSION 2019 SP 060 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION DE CONFORMITÉ - ZONE BLANCHE DE L'EST - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme JFSA inc., 2368-101, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1A2, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour les inspections de conformité de la zone blanche de l'est, pour un montant révisé approximatif de 392 547,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mars 2019 et révisée le 27 mars 2019, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	358 448,33 \$	Règlement d'emprunt 849-2019
04-13493	17 071,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 028,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Adoptée

CE-2019-268

MUTATION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 105003 À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE CONSEILLER AUX PROJETS SPÉCIAUX - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS POUR UNE PÉRIODE DE 18 MOIS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail de conseiller aux projets spéciaux, poste numéro TMP-CAD-127 au plan d'effectifs des cadres du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 105003 ne peut plus occuper ses fonctions en raison de limitations fonctionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de l'employé numéro 105003 à un surcroît de travail à titre de conseiller aux projets spéciaux, poste numéro TMP-CAD-127 au plan d'effectifs des cadres du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés sous la gouverne du directeur.

Le salaire de l'employé numéro 105003 sera maintenu à 102 427 \$ et ajusté en fonction de l'augmentation du coût de la vie au 1^{er} janvier 2020.

Le surcroît de travail sera pour la période du 4 février 2019 au 31 juillet 2020.

L'employé numéro 105003 est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 - Direction loisirs, sports et développement des communautés – Temporaire - Non-syndiqués.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif